

Service interministériel de défense et protection civiles

Affaire suivie par :

Sylvie BAUDON

Tél : 03.29.69.88.40

Mél : [pref-defense-protection-civile@vosges.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@vosges.gouv.fr)

Épinal, le 12 JAN. 2024

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Monsieur le président de l'association des maires et des communautés de communes

Monsieur le président de l'association des maires ruraux

Monsieur le président du conseil départemental des Vosges

Objet : Nouvelle posture VIGIPIRATE « hiver-printemps 2024 »

La nouvelle posture du plan Vigipirate pour la période « hiver-printemps 2024 » sera active à compter du 15 janvier 2024. Elle ramène l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Cette posture adapte le dispositif en mettant l'accent sur :

- La sécurité des bâtiments à usage d'enseignement et des lieux de culte ;
- La sécurité des rassemblements festifs, culturels et religieux ;
- La sécurité des transports et des bâtiments publics et institutionnels.

Pour compléter vos connaissances sur le plan Vigipirate ou acquérir les bonnes pratiques face à la menace terroriste il vous est possible de consulter le site : [www.gouvernement.fr/vigipirate](http://www.gouvernement.fr/vigipirate).

La préfète,

Valérie MICHEL-MOREAUX

Préfecture des Vosges

Tél : 03 29 69 88 88

[www.vosges.gouv.fr](http://www.vosges.gouv.fr)

1, Place Foch – 88 026 Épinal Cedex

Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00